

Union & Dynamisme

pour Saint Christol lez Alès

**L'association
Union & Dynamisme
vous présente
ses meilleurs vœux pour
2012**

Le journal de l'opposition municipale

GRAND LOTO DIMANCHE 22 JANVIER 15H MAISON POUR TOUS

NOMBREUX LOTS

**2€ le carton - 10€ les 6
Pensez à amener vos pions**

En attendant le prochain numéro...

A SAINT CHRISTOL, LE CONTRIBUABLE PAYE !!!

Il y a 7 ans, la précédente municipalité avait signé un contrat avec une firme spécialisée qui s'engageait, moyennant publicité à solliciter auprès d'entreprises locales (ce qui ne coûte rien aux dites entreprises qui la déduisent de leurs bénéfices et donc de leurs impôts) à fournir, GRATUITEMENT, un minibus mis à la disposition des associations locales pour 2 ans.

Ainsi, l'opération s'étant renouvelée, la municipalité et les associations locales bénéficièrent pendant 4 ans d'un minibus gratuit.

Pour d'obscures raisons, l'actuelle municipalité dénonça le contrat et décida de financer, elle-même, l'achat de 2 minibus en fonction du grand principe quand on aime, on ne compte pas surtout lorsque le contribuable paye !

Entre temps, nous apprenons par Midi Libre du 31 décembre 2011 que la municipalité de Salindres et son maire communiste ont fait « *un beau cadeau aux sportifs et associations en mettant à leur disposition un minibus ... dont la location sur 2 ans a été entièrement financée par des entreprises prestataires de la commune* ».

Le contribuable saint christolen ne peut que s'enthousiasmer de la nouvelle gestion municipale.

Déclaration faite par Ghislaine BINGLER, élue d'opposition lors du Conseil Municipal du 13 décembre 2011, concernant la Convention avec le Conseil Général sur la Route de Montèze (RD 325-RD367)

« Si nous sommes tout à fait d'accord » pour développer un projet d'aménagement d'ensemble de ce tronçon routier », les modalités de mise en œuvre de cette mesure proposée par le Conseil général nous paraissent plus que discutables.

En premier lieu, la proposition à la commune par le Conseil général d'intégrer à terme dans le domaine communal cette portion de la voirie départementale dès que la voie de contournement de Saint Christol sera achevée, nous paraît un engagement demandé à la commune pour une portion de voirie de 5 km dans le contexte actuel peu acceptable. Mieux même, pour tout prochain conseil municipal, puisque l'échéancier proposé l'impliquera, nous émettons les plus expresses réserves sur cette proposition qui ne saurait l'engager. En clair, il semblerait, selon cette proposition, que le Conseil général souhaite négocier une portion de route de niveau 1 qui de tout façon lui incombera (la voie de contournement partie intégrée de la Rd 6110) contre une route de niveau 3 et 4 (route de Montèze) qui reste à ce jour à sa charge et que la commune n'a aucun intérêt à intégrer dans sa voirie en regard des charges financières qui en découleront.

D'autre part, les modalités de réalisation des aménagements nécessaires de la route de Montèze sur la base d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage qui placerait la commune comme maître d'ouvrage lui laissant le choix des maîtres d'œuvre, nous paraissent extrêmement critiquables. Une telle convention dégage la responsabilité du département sur une portion de route à sa charge et la transfère à la commune, c'est quasiment mettre la charrue avant les bœufs. En relation avec l'ampleur des travaux nécessaires à faire sur cette route seulement aménagée jusqu'au droit du lycée, il semblerait plus logique que le Conseil général en assure la maîtrise d'ouvrage et ainsi assume ses responsabilités, la commune de son côté assumant les siennes dans les projets d'aménagement impliquant de la voirie communale : exemple, l'aménagement du carrefour route de Montèze- route de Mas Rouge, exemple aussi de la résolution du double point noir Pont du Carriol (et son effet de barrage) relevant de la compétence et à la Charge du Conseil Général (comme le pont d'Arène), et carrefour route de Montèze-RD 6110 route de Montpellier- Route de Vermeil (où une participation communale paraît logique)

En réalité, ce n'est qu'une fois, l'ensemble du projet d'aménagement réalisé sous la maîtrise d'ouvrage du conseil général, qu'un transfert de la route de Montèze à la commune sera négociable.

Pour toutes ces raisons nous, élus socialistes du Conseil municipal, voterons contre cette convention. »

* * *

Carte de vœux

« Écouter, concrétiser, imaginer, partager, innover, construire, aménager, étonner, avancer » : voilà ce que nous promet « l'équipe » municipale (reste à savoir si par équipe il faut entendre la seule municipalité ou l'ensemble du conseil municipal) dans sa carte de vœux pour 2012. Le tout est présenté sur un fond d'herbe grasse. Les moins mal intentionnés diront que de l'herbe grasse pour une nouvelle année de vache maigre, c'est un peu fort de café. D'aucun cependant pensera que ce sont des vœux au ras des pâquerettes, puisque toutes ces belles résolutions pour l'an qui vient se font attendre depuis bientôt 4 ans...

* * *

MERCI MONSIEUR LE MAIRE

Dans un article récent, paru dans Midi libre le 29 novembre sur l'absence de gymnase au Lycée Prévert, le maire actuel écrit à propos de l'ancien maire « Jean Sirvin s'occupe de ce dossier parce que c'est un des seuls projets qu'il maîtrise encore ». Merci, monsieur le maire de cette reconnaissance envers l'ancien maire ! ...Et le moins que l'on puisse dire c'est que ce n'est pas son cas sur ce projet et bien d'autres !!!

Sans vouloir faire un inventaire (c'est le cas de le dire) à la Prévert, citons lors du mandat de l'actuel maire : l'échec du Palais des sports, de la caserne des Pompiers (qui laissa pantois certains responsables des pompiers), de l'implantation de Renault Trucks et ses 60 emplois, de la réalisation de l'opération centre ville et ses logements sociaux...Mais peut-être ne maîtrisait-il pas encore ces dossiers. Mais alors que dire de quelques aberrations flagrantes telles que le goudronnage en enrobés du chemin des Boissières dans sa partie desservant les logements de fonction du Lycée pour une circulation estimée à une cinquantaine de véhicules par jour et que ont été de manière totalement « privatisés » de facto en le réservant aux riverains tandis qu'une partie de l'ancien Chemin de Sommières qui dessert le groupe scolaire Marignac se contente d'un vulgaire bicouche. Mais alors que dire de l'opération phare de l'actuel mandat : la rénovation du restaurant scolaire de Marignac : par rapport à l'estimation du projet initial, l'actuel projet coûtera 25% plus cher avec comme record une augmentation de 50% des honoraires d'architectes.

Qu'importe, les contribuables locaux payent... merci Monsieur le Maire !!!